



Durée : 2 ans - Niveau 4 - Formation en Présentiel

Pour qui est cette formation ?

Personne désireuse d'exercer un poste à responsabilité en horticulture.

Prérequis :

Être âgé(e) de 16 ans à 29 ans révolus, sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou les sportifs de haut niveau.

Être au minimum titulaire d'un CAPA de niveau 3 OU d'un diplôme de niveau 4 de tout secteur d'activité.

Passer un entretien de positionnement avec le CFA.

Conditions d'inscription :

Suite à l'entretien de positionnement, un parcours individualisé est proposé et le dossier d'inscription est envoyé.

Délai d'accès à la formation :

Dans les 2 mois qui suivent le début de la formation.

Planning :

Formation en alternance:

En centre : 35h/semaine pendant 26 semaines

En entreprise : 35h/semaine pendant 78 semaines

Coût de la formation :

Nous consulter.

Aucun frais pédagogique n'est à la charge de l'apprenti(e), elle est financée par l'OPCO de l'employeur.

Hébergement et restauration :

Internat et restauration disponibles.

Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les tarifs, nous consulter.

**Formation
diplômante**

**Accessible
par la VAE**

**910 h de
formation
en centre**

**2 730 h en
entreprise**

75% du temps passé en
entreprise

**Intégrer un métier en relation
avec la nature et les végétaux
(plantes en pots, fleurs coupées,
légumes, fruits, arbres,
arbustes...)**



Modalités de Sélection :

- Entretien de positionnement
- Vérification des prérequis
- Signature d'un contrat d'apprentissage

Objectifs de la formation :

- Préparer son travail dans le cadre des consignes reçues dans le respect de la sécurité et de l'environnement
- Mettre en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles
- Participer ou réaliser seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation de commande
- Contribuer à la vente des produits

Quel salaire pour un(e) apprenti(e) ?

Le salaire d'un(e) apprenti(e) est calculé en fonction de l'âge, du niveau d'étude et du contrat précédent.

Pour plus d'informations, nous consulter.





Activités du métier :

- Conduire un ou plusieurs ateliers de productions horticoles conformément aux modes de productions choisis
- Réaliser des différentes opérations de maintenance et d'entretien courant des engins, bâtiments, matériels et installations
- Coordonner une équipe de travail dans un atelier de production
- Réaliser le suivi technico-économique
- Mettre en œuvre des activités de commercialisation, de promotion, de valorisation, de transformation et de service

Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie de l'alternance
- Formation en présentiel
- Utilisation du Centre de Ressources et salle informatique du CFA
- Découverte de pratiques professionnelles par des visites en entreprise
- Travaux pratiques sur l'exploitation pédagogique
- Mises en situation professionnelle sur l'entreprise d'apprentissage

Contenus principaux de la formation :

Modules obligatoires

- **Se situer en tant que professionnel de la production horticole** : Développer une culture en lien avec le vivant. Se positionner en tant que professionnel de culture.
- **Assurer le pilotage technique des productions** : Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales. Coordonner le travail d'une équipe.
- **Réaliser les interventions sur les végétaux** : Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux. Réaliser des travaux liés au développement des végétaux.
- **Intervenir sur les conditions de culture** : Réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols. Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux.
- **S'adapter à des enjeux professionnels particuliers**



Modalités d'évaluations :

Les épreuves d'évaluation prennent la forme d'un entretien d'explicitation à partir de situations professionnelles vécues en entreprise.

Le diplôme est délivré après validation totale des blocs de compétences.

En cas de validation partielle de certains blocs, le candidat dispose de 5 ans pour valider la totalité et obtenir ainsi son diplôme.

Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Et après ?

Poursuite d'étude sur une formation diplômante de niveau 5

ou

Entrée dans la vie active en tant que chef(fe) de culture en exploitation maraîchère ou de culture horticole, conducteur(trice) de travaux horticoles, ouvrier(re) horticole ou maraîcher(ère) ou pépiniériste.

Adaptation du parcours :

Une Validation d'Acquis Académiques est possible en fonction du diplôme précédemment obtenu. Une Validation des Acquis Professionnels est possible en fonction du parcours professionnel.

L'adaptation est déterminée lors de l'entretien de positionnement et est formalisée dans un parcours individualisé.

Contactez l'Assistante Pédagogique

CFA Terres & Paysages

130 Route de Coulonges 79000 NIORT

05.49.27.02.92

cfa.deux-sevres@educagri.fr



Retrouvez - nous sur :



Màj. le 08/10/2025